

Compte rendu CHSCT départemental du Finistère du lundi 4 mai 2020.

Ce compte rendu n'est pas exhaustif. Tout au long de l'instance, la FSU est intervenue pour défendre, point par point, toutes les catégories de personnels.

Ordre du jour : Crise sanitaire

Après un incident technique, le CHSCT démarre avec 45 minutes de retard.

Présent.e.s :

Mme Lombardi Pasquier, DASEN, présidente du CHSCTD

M. Anne, secrétaire général de la DSDEN

M. Jacques, conseiller prévention 29

M. Cillard, inspecteur

Mme Le Gouard, ISST

M. Martinez, Conseiller de prévention académique

Dr Goyec

Introduction par Mme la présidente du CHSCTD, Mme Lombardi Pasquier

Déclaration liminaire FSU

>> Volontairement courte, pour laisser plus de temps aux échanges

« *Mme la Présidente du CHSCT,*

Notre société traverse une situation catastrophique inédite face à laquelle les agents du Service Public ont su faire face rivalisant chacun d'ingéniosité et de courage.

Du courage il en a fallu pour tenir le cap malgré l'amateurisme, l'improvisation permanente et les tromperies de notre gouvernement, qualifiées même par beaucoup de mensonges d'état.

A l'heure où nous préparons le retour dans nos classes et services, un nouveau mensonge : il suffirait de respecter un protocole pour que notre santé à toutes et à tous soit garantie !

Balivernes ! Ce protocole sanitaire ne sert que de parapluie pour ses concepteurs et non pour ses utilisateurs !

Et la rentrée du 11 mai, annoncée dans la précipitation, met en péril l'ensemble des personnels, notamment les professeurs du 1er degré qui s'échinent à faire en sorte de respecter l'impossible. Il est temps de dire la vérité à tous : il y a un risque avéré de transmission face à des élèves trop petits pour respecter les distanciations, les gestes barrière et le port des masques.

Les directeur-ices d'école, sur qui se décharge l'institution, se trouvent en première ligne face aux parents inquiets. Et le recteur leur demande de les rassurer, eux qui paniquent à l'idée de la responsabilité qui est en train de devenir la leur.

Notre gouvernement nous envoie au front, qu'il en assume la responsabilité. Nous ne pouvons tenir les engagements qu'il a fait.

Nous demandons le report de la rentrée et donc une pré-rentrée allongée afin de déterminer la faisabilité à l'échelle de chaque établissement. Le recteur, au CHSCTA du 30 avril, annonçait le matin que de la souplesse et de la liberté serait laissée aux équipes dans le calendrier proposé et le soir-même, le cadrage est devenu un carcan. Stop aux injonctions contradictoires ! ». Il faut laisser le temps aux équipes de s'organiser comme notre président l'a concédé hier soir aux mairies « il ne faut brusquer personne ».

*Mme la présidente indique que la reprise des élèves n'aurait lieu qu'à partir du moment où les conditions sanitaires seront réunies. Chaque situation va être évaluée par les IEN et les maires avec les directeurs/ices, en concertation avec les équipes des écoles. Idem dans le 2nd degré, les CE associent la communauté éducative (dont les parents d'élève), à la mise en œuvre des protocoles.

Dans les collèges : décision prise par CE et Conseil Départemental. Co-décision, en lien avec la DASEN.

*La FSU indique que certain.es équipes du 1^{er} degré dans notre département font l'objet de pression de la part de certain.es maires.

Réponse de la DASEN : Si différences d'appréciation sur les conditions locales de réouverture, s'adresser à l'IEN pour instaurer le dialogue.

FSU : A Brest, pas de concertation avec les directions d'école, situation de blocage

Admin : la situation n'est pas définitive. Réunion de directeurs demain avec IEN Brestois. Vendredi échanges avec la ville.

*En cas de crises d'élèves, que faire ? pas de réponse claire. « Adapter l'accueil à la réalité de chaque situation ».

* Sur la rescolarisation des maternelles : il n'y a aura pas de message généralisé de non-accueil de tel ou tel niveau. Propositions d'échelonnement dans le temps. Mais l'idée est que les parents aient une réponse s'ils demandent la scolarisation de leurs enfants en présentiel.

Commentaire FSU : Il s'agit bien d'assurer la garderie du medef

Possibilité de décaler de quelques jours par exemple la rentrée des plus petits si il y a des difficultés d'application du protocole sanitaire. Etc, etc... Langue de bois ...Critère majeur à respecter : sécurité sanitaire des élèves et des personnels. Mais « la démarche va être testée ».

*Alerte sociale intersyndicale en cours d'analyse par le service juridique du rectorat.

* réunion du CTSD jeudi 7 mai prochain sur les conditions de rentrée.

* Si cas de covid 19 dans un établissement ? Réponse : mise en quarantaine. Pas de fermeture systématique de l'établissement ni de l'école.

* Quid de l'accueil des enfants de soignant avec la réouverture à tous les élèves, alors que certains personnels ne pourront pas exercer en présentiel ? Avec en plus, potentiellement les enfants d'enseignant.es à accueillir ?

Réponse admin : accueil des enfants de soignant à temps plein, avec travail en autonomie, de type « étude surveillée ». les IEN ajusteront les ressources humaines en fonction des besoins de chaque école.

*Admin : Pas de double charge pour les enseignant.es présentiel + distanciel. Mais peut-être quand même nécessité de fournir du travail pour les élèves en distanciel, avec une grande marge d'autonomie des élèves. Répartition du travail présentiel/distanciel entre les enseignant.es ?

Commentaire FSU : certains étant uniquement en distanciel, en réalité ça n'a pas l'air clair pour eux non plus. On répète ici le discours de Blanquer. Pas de double charge de travail mais on ne sait pas comment faire...

*Quid des personnels qui sont vulnérables face au covid ? Mme Goyec (médecin scolaire) indique que la situation est compliquée. Protocole de gestion GRH à venir. Autre problème : le manque cruel de médecins du travail.

MASQUES

*Sur les masques : prise en charge par le ministère. Il y a 10 jours, la DSDEN a fait remonter ses besoins. Livraison à venir directement dans les collèges et les circonscriptions. Masques lavables pour tous les personnels, y compris dans les services. Masques pour les personnels administratifs ont été livrés au rectorat pour les services DSDEN, rectorat, eple, CIO etc... 4 masques par personne.

FSU : 4 masques par personne, c'est très insuffisant compte tenu de la manipulation précautionneuse des masques.

Administration : Si pas de masques, pas d'ouverture des écoles et établissements.

Sur le niveau de protection des masques lavables de classe 1, réponse de l'administration : « Les masques protègent dans les 2 sens, ils sont moins performants que les masques chirurgicaux et FFP2, c'est pourquoi il est important de porter les masques en complément des règles de distanciation, barrière, d'organisation. »

*Dans le protocole, les infirmeries doivent être dotées de matériel spécifique en cas de suspicion de covid. Quid de ce matériel ? Admin : réponse à venir.

*FSU : pas de masques pour les petites et moyennes section. Impossible de demander à un petit de rester assis sur une chaise et de ne plus bouger. Impossible de faire respecter la distanciation sociale aux petits.

Réponse admin : on ne peut pas affirmer que cela sera impossible d'accueillir les petits dans de bonnes conditions. « Nous verrons ce que collectivement les écoles pourront trouver comme solution. Si cela s'avère impossible, les IEN, les directeurs/ices et les maires prendront les mesures.»

FSU : Le protocole n'a pas pu être respecté avec les personnels soignants. Il y a eu des contaminations.

Admin : Nous n'en avons pas connaissance. Aucun cas recensé.

FSU : En effet, car les personnes malades n'ont pas forcément été testées.- Pas de test, pas de malades, c'est sûr.

A la demande de la FSU, point sur les personnels administratifs :

En réponse à nos remarques, l'Administration précise que le protocole vaut pour tout le monde, y compris pour les administratifs.

FSU : Dans certains services, l'exiguïté des bureaux ne permet pas le respect de la distanciation sociale. Par ailleurs, quid des personnes à risques ?

Réponse de l'Administration : Dans l'attente du protocole applicable aux services déconcentrés. Les ordi portables requis continueront à servir au télétravail. Si un personnel est à risque (« personne vulnérable »), la poursuite en télé travail sera la règle. Travail avec les chefs de service en cours. La distanciation sociale sera respectée.

En projet pour les personnels en télétravail : organiser un roulement pour la venue sur site.

Les chef.fes de service recueillent les situations de santé des personnels, qui sont prises en compte.

Commentaire FSU aux personnels : N'hésitez pas à faire connaître votre situation à votre chef.fe de service, car la médecine du travail, exsangue dans notre département, ne pourra pas traiter toutes les demandes.

FSU : Dans les services secrétariat élèves, quelle organisation pour l'accueil des élèves ?

Réponse de l'Administration : La question des flux d'élèves abordée dans les protocoles concerne tous les espaces de l'établissement, y compris aussi le secrétariat élève. *Rajout FSU : et donc y compris l'Intendance, l'agence comptable etc...*

FSU : Quel droit à ASA pour garde d'enfant de moins de 16 ans à partir du 11 mai ?

>> Pas de réponse. Protocole GRH à venir.

FSU : Quel renforcement des équipes pour le nettoyage des locaux, alors que le non remplacement des agents en CMO ou formation est déjà courant ?

Réponse de l'Administration : Le CD 29 s'engage à ce qu'il y ait nettoyage et désinfection des locaux. Travail en cours entre dasen 29 et CD 29. Si le nettoyage ne peut pas être assuré, il ne peut pas y avoir d'ouverture de l'établissement.

FSU : Quid des masques ?

>> Voir point spécifique sur les masques dans ce CR.

Avis votés par la FSU

Avis 1 : l'impératif sanitaire Avis commun FSU / FO/ CFDT

Concernant la réouverture des établissements scolaires, le CHSCTD rappelle que la sécurité sanitaire doit prévaloir sur toute autre considération.

Les personnels, ainsi que les élèves ne doivent pas être mis en danger.

Or à ce jour le CHSCTD constate qu'il y a encore trop d'incertitudes sur les conditions sanitaires d'accueil que ce soit en terme matériel (mise à dispositions de masques et de gel hydroalcoolique, effectifs présents pour la désinfection des locaux, etc...) et organisationnel (effectifs d'élèves, dépistage systématique et réguliers du virus parmi les personnels et les élèves, présence des personnels, etc...), et que les connaissances scientifiques relatives au potentiel de contagiosité du public sont trop incertaines..

Le fait qu'à l'heure où cette instance se réunit le protocole sanitaire vient seulement d'être par le ministère de la santé en est la preuve.

Par conséquent le CHSCTD demande le report de la rentrée des élèves prévue le 12 mai, et ce tant que la sécurité sanitaire ne sera pas assurée.

Pour : 7 Unanimité

Avis 2 : Organisation de la réouverture des établissements scolaires

Le CHSCTD exige que, dès lors que les conditions de sécurité sanitaire le permettront, la réouverture des écoles et établissements scolaires du Finistère commence par une période de préparation sans élève et aussi longue que nécessaire portant sur trois aspects :

Sur le plan matériel et organisationnel, la communauté éducative doit pouvoir s'assurer du respect des éléments suivants :

- la disponibilité des masques en nombre suffisants pour l'ensemble des personnels et des élèves
- la mise en place de dépistages systématiques et réguliers pour les personnels et les élèves

Sur le plan des risques psycho sociaux, suite à cette période de confinement longue de 60 jours, les personnels doivent disposer du temps nécessaire pour échanger sur cette période en présentiel et reconstituer les collectifs de travail.

Sur le plan des pratiques, la mise en œuvre des protocoles sanitaires requiert une formation et un enseignement spécifiques, solide et exhaustifs, dispensés par des professionnels compétents – notamment médecins et infirmières de l'EN . Cette formation et cet enseignement sont indispensables pour apprendre les bons gestes et éviter des erreurs qui pourraient mettre en danger la santé et la vie des personnels et des élèves. Ils doivent être dispensés à tous les personnels avant le retour des élèves. Or, à ce jour, les professionnels, et a fortiori les personnels n'ont toujours pas bénéficié de cette formation. Ils doivent également être dispensés à tous les élèves.

Pour : 5 (FSU – CFDT)

Abstention : 2 (FO – SUD)

Avis 3 : Avis commun FO / FSU

Le CHSCTD demande que le Covid soit reconnu en affection imputable au travail.

Pour : 6 (FSU – FO- CFDT)

Abstention : 1 (SUD)

Avis FO :

Les personnels ne doivent pas être responsables de l'application du protocole.

Pour : 2 (FO – SUD)

Abstention : 1(CFDT)

NPPAV : 4 (FSU)

Explication de vote de la FSU : phrase qui peut être à double tranchant sur le plan juridique. Elle pourrait s'appliquer à des chefs de service qui n'auraient pas mis en œuvre les protocoles sanitaires pour protéger les personnels.

CONCLUSION

PROCHAIN CHSCTD le 18 juin 2020.

La FSU demande à minima le maintien de cette date, d'autant que les fiches SST à traiter sont très nombreuses.